

Grainothèque du Mont

Charte et Principes de Fonctionnement

- L'objectif de la grainothèque est de promouvoir la liberté d'échanger des graines et les connaissances autour du jardinage. La grainothèque est basée sur un fonctionnement de don et de troc entre particuliers. Aucun échange commercial n'est possible.
- Peuvent être déposées des graines de fleurs, de légumes, de fruits ou d'herbes aromatiques. La biodiversité est favorisée en plantant des espèces sauvages indigènes ou des variétés locales, anciennes et rustiques (descendance stable).
- La grainothèque n'accepte pas les graines de plantes envahissantes. Sont interdites : Ambroisie, Buddleia, Elodée du Canada, Berce du Caucase, Impatiente glanduleuse, Renouée du Japon, Solidage. Liste complète à www.infoflora.ch/fr/flore/neophytes/listes-et-fiches.html. Seules les graines de provenance connue peuvent être déposées (en cas de doute - par ex. hybridation possible - il faut éviter de proposer des semences).
- Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide ou engrais chimique. Il est possible de donner des graines provenant d'un surplus de sachets achetés dans le commerce, à condition qu'elles soient issues de culture biologique. Aucune graine F1 n'est admise (descendance instable).
- Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe papier sur laquelle seront notés le nom de la variété, le lieu et la date de récolte.
- Pour les semences de légumineuses (haricots, pois, lentilles, etc.) mettez les graines récoltées et bien séchées une semaine dans le congélateur avant de les ensacher, afin d'éviter la prolifération dans la grainothèque de broches, un insecte ravageur.

La grainothèque est un service offert dans le cadre de l'initiative « Mont Solidaire », soutenue par la Municipalité du Mont. Ceux-ci ne peuvent aucunement être tenus pour responsables en cas de non-respect de la charte par les utilisateurs de la grainothèque.

Par cette charte, je m'engage à respecter les principes énoncés ci-dessus.

Je suis libre de prendre des graines et de donner des graines. J'essaie d'en donner si j'en ai prises. Je ne prends pas plus de graines que je pourrai planter et cultiver.

Cet exemplaire reste en mains du signataire.

Médiathèque Le Mont, Route de la Blécherette 5b, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

.....
Nom Prénom

Date Signature

Merci de signer la charte, et de déposer la signature auprès les bibliothécaires

Grainothèque du Mont